

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à la CDC du Fronsadais, 1 avenue Charles de Gaulle, 33240 Saint-Germain-de-la-Rivière, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LE GAL.

Date de la convocation : 16 septembre 2026.

Délégués Titulaires présents :

Pour la Communauté
d'Agglomération du
Libournais :

- M. LE GAL
- Mme BERTHOME
- M. BOISARD
- M. BORDAT
- M. COSNARD
- M. DE LAUNAY
- Mme FONTENEAU
- M. MUSSOT

Pour la CDC du Grand
Cubzaguais :

- M. FUSEAU
- M. BLANC JF
- Mme RICHET

Pour la CDC Latitude Nord-
Gironde :

- M. BERNARD D
- M. CHARRIER
- M. CISNEROS
- M. DUMAS
- M. PAILLAUD
- M. PELLETON

Pour la CDC de Blaye :

- M. BERNARD JL
- M. CHAUZAT
- Mme COMBERTON
- Mme GICQUAIRE
- M. PAGE
- M. ROBIN

Pour la CDC du Fronsadais :

- M. DUBOUREAU
- Mme COLOMBANI
- M. GOUDIN
- M. MONTION
- Mme VIGIER

Pour la CDC de l'Estuaire -
Canton de Saint-Ciers-Sur-
Gironde :

- M. LAISNE
- M. DELSOL
- M. PARGADE
- M. RIVEAU

Pour la CDC du Grand Saint-
Emilionnais :

- M. BROUDICHOX
- M. AMOREAU
- M. LE PICHON
- M. MESSAHEL

Pour la CDC du Pays de Saint-
Aulaye :

- M. SAUTREAU

Pour la CDC Isle Double
Landais :

- M. ELIZABETH

Excusés titulaire ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Pour la CALI :

- M. FERCHAUD représenté par M. LE GAL
- Mme LEMOINE représentée par Mme FONTENEAU

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme RICHET représentée par M. LE GAL

Pour la CDC de l'Estuaire :

- M. GANDRE représenté par M. RIVEAU

Pour la CDC Isle Double Landais :

- M. PARROT représenté par M. ELIZABETH

Délégués Titulaires excusés et suppléés, conformément aux articles 5.2 des statuts, et 9 du règlement intérieur :

Pour la CDC du Grand Cubzaguais :

- Mme DELAGARDE suppléé par Mme BOURSEAU

Invités excusés :

M. MAROIS, Président Honoraire du Smicval.
Mme TREBOUTTE, Responsable de Coutras.
Mme QUEBRET, Sous-préfète de Libourne.
Mme MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Nombre de délégués présents ou représentés sur les 49 membres qui composent le Comité syndical : 38.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques LAISNE.

DELIBERATION N° 2026 – 64

Autorisation de signature du marché, n°2026MG06, marché d'entretiens, réparations et fournitures de pièces, pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs

Rapporteur : Arnaud PAILLAUD

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	43
Nombre de mandats	368

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre rendu le 8 juillet 2026.

Sur le contexte général

Considérant que le présent marché concerne un accord cadre à bons de commande, mono attributaire, alloti en 2 lots qui s'étend **sur 4 ans 2026/2027/2028 et 2029 pour un montant estimatif de 2 000 000 €.**

Considérant que la décomposition des lots vise :

Lot 1 - Entretien réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque SEMAT/ZOELLER/TRANSLIFT et véhicule de collecte à chargement vertical ; pour un montant estimatif de **1 500 000 €**

Lot 2 - Entretien, réparation et fourniture de pièces pour l'ensemble des équipements de Bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs de marque FAUN et GEESINK ; pour un montant estimatif de **500 000 €**

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 08 juillet 2026, a examiné cette consultation et donné un avis favorable aux choix des attributaires sur les deux lots dans les conditions exposées ci-dessous.

Eléments clés de la consultation

Considérant que les critères d'évaluation des offres sont pour les 2 lots les suivants :

1. Prix des prestations (40 pts) :

Au regard du taux horaire de la main d'œuvre, du déplacement, du forfait mensuel d'un technicien, du prix des pièces détachées au regard du rabais appliqué sur les tarifs constructeurs.

2. Valeur technique (35 pts) : organisation et méthodologie, moyens humains et matériels, qualité des pièces fournies.

3. Délais (15 pts) : le délai d'intervention demandé sous 48h, le délai de livraison des pièces demandés sous 72 heures.

4. Performance environnementale (10 pts) : gestion et traitement des déchets, gestion responsable de la flotte et des déplacements,

Considérant que s'agissant du lot 1 :

2 candidats se sont positionnés sur ce lot

Ce lot concerne une soixantaine de véhicules équipés soit 80% du parc actuel du Smicval.

Après analyses de tous les critères d'analyse des candidatures, c'est le candidat **SEMAT** qui a été retenu avec la note de **78.86 pts** sur 100.

La société SEMAT est spécialisée dans la conception et la fabrication des bennes à chargement arrière pour ordures ménagères et assimilées.

La gamme des produits SEMAT a été enrichie par la gamme des produits ZOELLER : l'un des principaux fournisseurs de lève-conteneurs et de véhicules de déchets en Europe.

Fort de 4 usines de production, de filiales et de partenaires, le groupe ainsi constitué produit et vend annuellement plus de 1.000 bennes et 2.500 basculeurs de conteneurs. Le chiffre d'affaires réalisé par SEMAT en 2025 est de 9 848 millions d'euros et a doublé depuis 2021.

La société Semat a apporté des éléments précis et détaillés démontrant sa capacité à intervenir efficacement sur différentes marques et différents types de véhicules (BOM, balayeuses laveuses et remorque Fond Mouvant), et sur la maintenance de premier niveau sur les véhicules et de collecte à chargement vertical.

En complément de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens techniques et matériels nécessaires à la bonne exécution de la prestation, le candidat s'engage, à garantir une continuité de service optimale, notamment par :

- L'absence de fermeture annuelle, assurant une disponibilité permanente du service ;
- La mobilisation de techniciens itinérants, permettant une couverture continue du territoire.

SEMAT place la protection de l'environnement au cœur de sa stratégie industrielle. Cette démarche s'inscrit dans une logique de développement durable conciliant performance économique, responsabilité sociale et respect de l'environnement.

Les éléments de chiffres d'affaires fournis ainsi que les éléments techniques, matériels, humains et outils informatiques tendent à prouver que SEMAT a la capacité d'honorer toutes les spécificités de ce marché.

Considérant que s'agissant du lot 2 :

3 candidats se sont positionnés sur ce lot

Ce lot concerne moins d'une dizaine de véhicules équipés du parc actuel du Smicval.

Après analyses de tous les critères d'analyse des candidatures, c'est le candidat **EASY VOIRIE** qui a été retenu avec la note de **71 pts** sur 100.

La société Easy Voirie, créée en mars 2014 est spécialisée dans la vente de pièces détachées pour balayeuses de voirie et bennes à ordures ménagères.

Sur l'année 2026, l'effectif moyen est d'environ 50 personnes, totalement dédiées à la vente de pièces détachées pour balayeuses de voirie et bennes à ordures ménagères ainsi qu'à la maintenance.

L'offre analysée se distingue par une très bonne note au regard du critère du prix.

Une demande de justification des tarifs pratiqués a été demandée par un document appelé « OUV6 ».

En revanche, ses performances apparaissent plus mesurées s'agissant des critères relatifs à la valeur technique, aux délais d'exécution ainsi qu'aux aspects environnementaux, pour lesquels elle obtient une appréciation moyenne. Les informations fournies par le candidat apparaissent trop générales et insuffisamment détaillées.

Dans ces conditions, et malgré certaines insuffisances relatives sur des volets qualitatifs, l'offre demeure compétitive compte tenu de son positionnement tarifaire. Par ailleurs, les références présentées et vérifiées par le Smicval attestent de la bonne exécution des prestations par les candidats.

Décision

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir **autoriser le président à signer toutes les pièces relatives aux lots n°1 et 2 ci-dessus exposés au bénéfice du marché n°2026MG06, marché d'entretiens, réparations et fournitures de pièces, pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs.**

Il est demandé en séance, par le président, qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret, conformément aux statuts et au règlement intérieur, afin de permettre la mise en œuvre du vote plural.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	368
Contre	00
Abstentions	00

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux lots n°1 et 2 ci-dessus exposés au bénéfice du marché n°2026MG06, marché d'entretiens, réparations et fournitures de pièces, pour l'ensemble des équipements de bennes à ordures ménagères et des lèves conteneurs.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 23 septembre 2026

Publié le : 02/10/2026

Le Président,

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques LAISNE**

Signé électroniquement par : Jean-Philippe LE GAL
 Date de signature : 30/09/2026
 Qualité : SMICVAL - Président

Signé électroniquement par : Jean-Jacques LAISNE
 Date de signature : 30/09/2026
 Qualité : SMICVAL - JJJ